

Solidarité après le séisme au Maroc : cinq conseils pour éviter les arnaques et les faux appels aux dons



Une survivante en larmes devant sa maison détruite dans la province d'Al Haouz, le 10 septembre 2023. © PHILIPPE LOPEZ

Le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Maroc suscite un très vaste élan de solidarité. Attention, cependant : certains cherchent à profiter de l'émotion pour détourner des fonds.

L'appel à la vigilance a été lancé le samedi 9 septembre, dès le lendemain du séisme qui a frappé le centre du Maroc, par Le don en confiance. Cet organisme créé en 1989 par plusieurs grandes associations et fondations humanitaires est adossé à une "charte de déontologie". A ce jour, il a labellisé 97 organisations (Croix-Rouge, Action contre la faim, Fondation Abbé-Pierre, ATD Quart-Monde, France Nature environnement, etc.) qui ont pris vis-à-vis de leurs donateurs des engagements de "transparence", de "recherche d'efficacité", de "probité" et de "désintéressement".

Dans le cas précis du tremblement de terre au Maroc, Le Don en confiance rappelle que "de telles catastrophes, par l'émotion qu'elles suscitent, sont propices au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il convient donc d'observer la plus grande prudence au moment de faire preuve de générosité." Cet avertissement est assorti de "cinq conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance":

1. Vérifier le champ d'action de l'organisation

Je vérifie, sur le site Internet de l'association/fondation que je souhaite soutenir, a minima si son champ d'action est cohérent avec mon projet de soutenir le peuple marocain et si elle donne des informations sur l'utilisation des dons qu'elle reçoit.

2. Contacter l'organisation en cas de doute

Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation.

3. Attention aux données bancaires

Je ne donne mes données bancaires que sur des pages sécurisées.

4. Priviléger les dons directs

Je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix. Avant de donner via une cagnotte en ligne, je m'informe sur l'identité du professionnel et la destination des dons.

5. Pour les cagnottes en ligne

-je contacte l'association/fondation concernée

-je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par la plateforme

-j'informe les personnes de ce pourquoi je les sollicite en précisant le nom de l'association/fondation,

-je rends compte aux participants du montant total collecté.

Toutes les informations sur le site internet du [Don en confiance](#).